



# Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°30  
Réunion du 27 mars 2025

**Animateur :** M. SABANI (CD)

**Présent(e)s :** Mmes GERALDO (CD) - Mme BENOIST LUCY (CD)  
MM. LE LOUET (CD) – RAVINESAN (CFE) – BORDET (CD)

**Excusés :**

**Assistent :** Mmes LOMON - LE MOEL (service civique) – SAID SOILIH (alternance) - M. FOFANA

**Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).**



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE  
DU  
CLUB**

**GUIDE  
DU  
CLUB**

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2024/2025 validée par le Comité Directeur le 03/07/2024**

LIBELLE	MONTANT en Euros
<b>AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS</b>	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
<b>Engagements</b>	
<b>Engagement Football Educatif :</b>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<b>Engagement Libre - Futsal :</b>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	11,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● <b>Frais de publications (communication externe, communication réseaux sociaux, newsletter...)</b>	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
<b>AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES</b>	
<b>Clubs débiteurs</b>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<b>Modification de match</b>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au <b>MERCREDI soir</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● <b>Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● <b>Demande de Modification (jour, horaire) le VENDREDI</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● <b>Absence de réponse suite à la demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)</b>	150,00 €
<b>Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)</b>	
● Retard de transmission de FMI (voir Annexe 13)	10,00 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après_mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Amende pour absence feuille ( pour Critériums U10,U11, U12, U13 ) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● <b>Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1<sup>er</sup> rencontre</b>	voir forfait
● <b>Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2<sup>ème</sup> rencontre</b>	voir forfait
<b>Licences / Qualification</b>	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● <b>Non remplacement du nom de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match en cas de changement en</b>	50,00 €
● <b>Licencié suspendu inscrit sur la feuille de match homologuée ou non</b>	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● <b>Absence de l'annotation "dirigeant responsable DR" sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs</b>	10,00 €

<b>Terrains</b>	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b>Suspension de terrain (gymnase) ferme</b>	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
● Réclamations, réserves ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Evocations ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
<b>Présence club</b>	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<b>Forfaits</b>	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, <b>avant jeudi 23h59</b> (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	70,00 €
● 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	100,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) constaté sur le terrain, article 23 du	50,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● <b>Récidive nombre minimum de joueurs non atteint , article 23.1.1 du R.S.G. du 92</b>	100,00 €
● Forfait général	200,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b>Forfait coupes</b>	
<b>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</b>	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
<b>DISCIPLINES</b>	
<b>Ouverture du dossier disciplinaire</b>	
● <b>Par exclusion suite à deux avertissements pendant la rencontre</b>	30,00 €
● <b>Par exclusion directe pendant la rencontre et incidents avant, pendant et après la rencontre</b>	50,00 €
● Par avertissement	10,00 €
● <b>Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs</b> (base départ)	300,00 €
● <b>Fumigènes</b> (base départ)	500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (futsal inclus)	
● Demande de Modification (jour, horaire)	voir Modification de match
● Forfait (plateaux et futsal inclus)	voir Forfait dans "Frais de dossier et procédure"
● 1* demande pour non-envoi fiche défi Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 2 <sup>ème</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● 1* demande pour non-envoi fiche challenge Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 2 <sup>ème</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence <b>non justifiée</b> aux convocations devant les commissions <b>par courriel 24h avant</b>	30,00 €
<b>Absence de rapports</b>	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
<b>Absence de rapports</b>	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
<b>1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
<b>2. Arbitres officiant en Futsal :</b>	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	16,50 €
<b>3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €
<b>4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
<b>5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :</b>	
<b>À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire</b>	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

**Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.**

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
<b>SEMAINE du 21/03/2025 au 27/03/2025</b>					
Dossier N°458	23/03/2025	511880	VILLE D'AVRAY	Réception mail, forfait avisé hors délais de VILLE D'AVRAY US  <b>U18 D3 du 23/03/2025 - n°28385929 VILLE D'AVRAY US 21 / SEVRES FC 92 22</b>	<b>VILLE D'AVRAY US 21 : -1 Point (0 but) SEVRES FC 92 22 : 3 points (5 buts)</b>  3eme Forfait non avisé de l'équipe <b>VILLE D'AVRAY US 21</b> <b>Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitrage à la charge de VILLE D'AVRAY US 21</b>  <b>engendrant le Forfait général de l'équipe VILLE D'AVRAY US 21</b> <b>200€ forfait général (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°459	21/03/2025	500691	MEUDON AS	Réception mail, forfait avisé hors délais MEUDON AS  <b>COUPE U15F du 22/03/2025 - n°53253560 MALAKOFF USM 1 / MEUDON AS 1</b>	La 3CD prend note du forfait en Coupe Hds U15F du club de MEUDON AS  Forfait avisé hors délais de l'équipe MEUDON AS 1 <b>Amende 25€ (voir Annexe Financière n°2) + frais arbitrage à la charge de MEUDON AS 1</b>  Le club de MALAKOFF USM 1 est qualifié pour le prochain tour.
Dossier N°460	25/03/2025		3CD	Réception mail du club de SURESNES JS nous informons de la bonne présence de leur équipe sur la rencontre ci-dessous  <b>U16 D5 Poule Consolante A du 09/03/2025 – n°53082829 SCEAUX FC 22 / SURESNES JS 23</b>	Après vérification et suite au rapport de l'arbitre, nous informant que le club de SURENES JS était présent à l'heure du coup d'envoi. Par conséquent , la 3CD décide d'annuler le forfait et l'amende de 30€ mise sur le PV CCCD du 20/03/2025 au club de SURESNES JS

Dossier N°461	26/03/2025		3CD	Extraction FMI, forfait non avisé de PARIS ANTILLES FOOT  <b>ANCIENS D5 du 23/03/2025 - n°28260987 PARIS ANTILLES FOOT 31 / RUEIL MALMAISON FC 32</b>	<b>PARIS ANTILLES FOOT 31</b> : -1 Point (0 but) <b>RUEIL MALMAISON FC 32</b> : 3 points (5 buts)  1er Forfait avisé hors délais de l'équipe <b>PARIS ANTILLES FOOT 31</b> <b>Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitrage à la charge du PARIS ANTILLES FOOT 31</b>
Dossier N°462	25/03/2025	560548	ASNIERES FUTSAL 92	Nous informe d'un doublon de match avec la Ligue  <b>SENIORS FUTSAL R3 POULE C du 31/03/2025 - n°28218561 MONTMORENCY FUTSAL 1 / ASNIERES FUTSAL 92 1</b>  <b>COUPE HDS SENIORS FUTSAL du 30/03/2025 - n°53285746 ASNIERES FUTSAL 92 1 / ASS FUTSAL COURBEVOIE 1</b>	La 3CD prend note et reporte la rencontre ci-dessous au <b>LUNDI 7 AVRIL 2025 coup d'envoi 20h30 au gymnase Laura Fessel</b>  <b>COUPE HDS SENIORS FUTSAL du 30/03/2025 - n°53285746 ASNIERES FUTSAL 92 1 / ASS FUTSAL COURBEVOIE 1</b>
Dossier N°463	24/03/2025		3CD	Réception FMI, match non joué pour absence de deuxième dirigeant majeur pour ISSY LES MOULINEAUX  <b>U16 D3 du 23/03/2025 - n°28397667 ISSY FC 3 / PUTEAUX CSM 1</b>	<b>La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.</b>
Dossier N°464	26/03/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de BOURG LA REINE FC  <b>U14 D5 du 22/03/2025 - n°53097899 CSM CLAMART FOOT 3 / FC BOURG LA REINE 2</b>	<b>FC BOURG LA REINE 2</b> : -1 Point (0 but) <b>CSM CLAMART FOOT 3</b> : 3 points (5 buts)  1er Forfait avisé hors délais de l'équipe <b>FC BOURG LA REINE 2</b> <b>Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitrage à la charge du FC BOURG LA REINE 2</b>
Dossier N°465	26/03/2025	28259606	MONTRouGE FC 92	Forfait avisé : <b>CDM D1 du 30/03/2025 - n°28259606 AS ARARAT ISSY 5 / MONTRouGE FC 92 5</b>	<b>MONTRouGE FC 92 5</b> : -1 Point (0 but) <b>AS ARARAT ISSY 5</b> : 3 points (5 buts)  1er Forfait avisé de l'équipe <b>MONTRouGE FC 92 5</b>

Dossier N°466	27/03/2025	523265	GENNEVILLIERS CSM	2ème Forfait avisé : <b>U16 D5 POULE ACCESSION du 30/03/2025 - n°53081809</b> <b>METRO TRANS US 1 / GENNEVILLIERS CSM 2</b>	<b>GENNEVILLIERS CSM 2 : -1 Point (0 but)</b> <b>METRO TRANS US 1 : 3 points (5 buts)</b>  <b>2ème Forfait avisé de l'équipe GENNEVILLIERS CSM 2</b>
Dossier N°467	26/03/2025		3CD	Suite à un doublon de match avec la Ligue le 03/04/2025  <b>SENIORS FUTSAL R2 du 03/04/2025 - n°28216428</b> <b>PARIS SPORTING CLUB 2 / BAGNEUX FUTSAL AS 1</b>  <b>COUPE HDS SENIORS FUTSAL du 03/04/2025 - n°53285743</b> <b>BAGNEUX FUTSAL AS 1 / ISSY LES MX FC 1</b>	La 3CD prend note et reporte la rencontre ci-dessous au <b>JEUDI 17 AVRIL 2025</b>  <b>COUPE HDS SENIORS FUTSAL du 03/04/2025 - n°53285743</b> <b>BAGNEUX FUTSAL AS 1 / ISSY LES MX FC 1</b>
Dossier N°468	27/03/2025		3CD	Réception du Extrait PV de la Commission Discipline « Lois du jeu » du 27/03/2025 décidant : match à rejouer  <b>COUPE HDS U16 du 23/03/2025 - n°53253500</b> <b>NANTERRE ES / BAGNEUX COM</b>	La 3CD donne match à rejouer le <b>DIMANCHE 13 AVRIL 2025</b>
Dossier N°469	27/03/2025	542423	JSC NANTERRE	3ème forfait avisé :  <b>ANCIENS D1 du 30/03/2025 - n°28259833</b> <b>FC BLR 1 / NANTERRE AJSC 2</b>	<b>NANTERRE AJSC 2 : -1 Point (0 but)</b> <b>FC BLR 1 : 3 points (5 buts)</b>  <b>3ème Forfait avisé de l'équipe NANTERRE AJSC 2</b>  engendrant le Forfait général de l'équipe <b>NANTERRE AJSC 2</b> <b>200€ forfait général (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°470	27/03/2025	542423	JSC NANTERRE	2ème Forfait avisé :  <b>U18 D4 du 30/03/2025 - n°28389998</b> <b>PLESSIS ROBINSON FC 2 / NANTERRE AJSC 1</b>	<b>NANTERRE AJSC 1 : -1 Point (0 but)</b> <b>PLESSIS ROBINSON FC 2 : 3 points (5 buts)</b>  <b>2ème Forfait avisé de l'équipe NANTERRE AJSC 1</b>
Dossier N°471	27/03/2025	500005	CLICHY S/SEINE	2ème Forfait avisé :  <b>U15F à 8 du 29/03/2025 - n°29773114</b> <b>CSM CLAMART FOOT 1 / CLICHY S.SEINE US 2</b>	<b>CLICHY S.SEINE US 2 : -1 Point (0 but)</b> <b>CSM CLAMART FOOT 1 : 3 points (5 buts)</b>  <b>2ème Forfait avisé de l'équipe CLICHY S.SEINE 2</b>

Dossier N°472	27/03/2025	542007	LEVALLOIS SC	Nous informe d'un doublon de match le 29/03/2025 <b>U14 D2 du 29/03/2025 - n°29252455 LEVALLOIS SC 1 / MONTROUGE FC 92 3</b>  <b>U14 D5 du 29/03/2025 - n°53090060 LEVALLOIS SC 1 / RUEIL MALMAISON FC 92 3</b>	La 3CD prend note et décide de reporter la rencontre ci-dessous à une date ultérieure fixée par la commission  <b>U14 D5 du 29/03/2025 - n°53090060 LEVALLOIS SC 1 / RUEIL MALMAISON FC 92 3</b>
Dossier N°473 FOOT EDUCATIF	22/03/2025	560548	ASNIERES FUTSAL FC	Nous informe du forfait non-avisé du club de <b>CHATILLON AS FOOT EN SALLE</b>  <b>Plateau Futsal U10/U11 du 23/03/2025</b>	1er Forfait avisé hors délai au plateau Futsal U10/U11 de <b>CHATILLON AS FOOT EN SALLE</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
				Nous informe du forfait non-avisé du club de <b>NANTERRE ES</b>  <b>Plateau Futsal U10/U11 du 23/03/2025</b>	1er Forfait non-avisé au plateau Futsal U10/U11 de <b>NANTERRE ES.</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°474 FOOT EDUCATIF	25/03/2025		3CD	Réception FMI, forfait avisé hors délai d'ISSY FC 2  <b>U13L Poule A du 22/03/2025 - n°29740700 BAGNEUX COM 2 / ISSY FC 2</b>	1er Forfait non avisé de l'équipe U13L Poule A d'ISSY FC <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°475 FOOT EDUCATIF	21/03/2025	582624	FUTSAL BAGNEUX ACADEMY	Réception mail, nous informant du forfait non-avisé NANTERRE ES et NEUILLY FUTSAL  <b>Plateau Futsal U6/U7 du 09/03/2025</b>	La 3CD décide d'annuler l'amende du club de BAGNEUX FUTSAL de <b>30€ "Non-envoi Fiche Plateau Futsal" mise sur le PV CCCD du 20/03/2025</b>
Dossier N°476 FOOT EDUCATIF	21/03/2025	550647	BAGNEUX FUTSAL	Nous informe du forfait non-avisé du club de <b>NANTERRE ES</b>  <b>Plateau Futsal U6/U7 du 09/03/2025</b>	1er Forfait non-avisé au plateau Futsal U6/U7 U10/U11 de <b>NANTERRE ES.</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
				Nous informe du forfait non-avisé du club de <b>NEUILLY FUTSAL</b>  <b>Plateau Futsal U6/U7 du 09/03/2025</b>	1er Forfait non-avisé au plateau Futsal U10/U11 de <b>NEUILLY FUTSAL.</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°477 FOOT EDUCATIF	25/03/2025	530289	LSO COLOMBES	Forfait avisé :  <b>U13 POULE B du 29/03/2025 - n°29741234 CHAVILLE FC 1 / COLOMBES LSO 1</b>	1er Forfait avisé de l'équipe U13 Poule B de COLOMBES LSO 1

Dossier N°478 FOOT EDUCATIF	25/03/2025		3CD	Réception FMI, Forfait avisé hors délai <b>AS ARARAT ISSY 1:</b> <b>U13 POULE G du 22/03/2025 - n°29754593</b> <b>GARENNE COLOMBES AF 2 /AS ARARAT ISSY 1</b>	1er Forfait avisé hors délai de l'équipe U13 Poule G d' <b>AS ARARAT ISSY 1</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°479	27/03/2025	580648	ENFANTS DE GENNEVILLIERS	2ème Forfait avisé : <b>SENIORS D5 POULE A du 30/03/2025 - n°28424240</b> <b>ENFT DE GENNEVILLIERS 1 / EF JEAN MENDEZ 1</b>	<b>ENFT DE GENNEVILLIERS 1 : -1 Point (0 but)</b> <b>EF JEAN MENDEZ 1 : 3 points (5 buts)</b>  2ème Forfait avisé de l'équipe <b>ENFT DE GENNEVILLIERS 1</b>

## Rappel extrait demande de modification de match

	Amende
Jusqu'au <b>mercredi soir</b> précédent la rencontre (jour, horaire)	0 €
Le <b>jeudi</b> précédent la rencontre (jour, horaire)	50 €
Le <b>vendredi</b> précédent la rencontre (jour, horaire)	100 €
Absence de réponse à une demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150 €

## Sanctions financières suite aux demandes Footclubs

Compétition	N° de match	Rencontre	Date de la rencontre	Club demandeur	Date de demande	Date de réponse	Club sanctionné	Amende	Commentaires
Crit U13 Label	29740883	SURESNES JS 1 / ST CLOUD FC 1	22/03/2025	SURESNES JS	20/03/2025	20/03/2025	SURESNES JS	50€	DEMANDE LE JEUDI PRECEDENT LA RENCONTRE
ANCIENS 45 ANS à 8	29730902	NANTERRE AJSC 3 / SEVRES FC 92 2	23/03/2025	SEVRES FC 92	20/03/2025	20/03/2025	SEVRES FC 92	50€	DEMANDE LE JEUDI PRECEDENT LA RENCONTRE
U18 D4	28390043	SURESNES JS 2 / NANTERRE ES 3	23/03/2025	SURESNES JS	20/03/2025	21/03/2025	SURESNES JS	50€	DEMANDE LE JEUDI PRECEDENT LA RENCONTRE
U14 D5 POULE CONSOLANTE D	53097989	GARENNE COLOMBES AF 3 / CHEMINOTS OUEST L AS 2	22/03/2025	GARENNE COLOMBES AF	21/03/2025	21/03/2025	GARENNE COLOMBES AF	100€	DEMANDE LE VENDREDI PRECEDENT LA RENCONTRE

## II. FDM/FMI MANQUANTES

### • PREMIÈRE DEMANDE

**Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
U14 D5	Poule Consolante C	22/03/2025	53097941	23	Antony Foot Evolutio	23	Bagneux Com
U18 D1	Poule Unique	23/03/2025	28383705	21	Rueil Malmaison Fc	21	Sevres F.C. 92

### • CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :**

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Futsal U13	Poule B	09/03/2025	29727658	1	Jabc	1	Puteaux Futsal

**De donner match perdu par pénalité au club de JABC (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain au club de Puteaux Futsal (3 points – 0 but)**

#### Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 - F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

## II. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

### • DEUXIÈME DEMANDE

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Critérium U11	Poule F	15/03/2025	29741350	4	Issy Fc	1	Rueil Malmaison Fc
Critérium U11	Poule H	15/03/2025	29741704	6	Issy Fc	3	Rueil Malmaison Fc
Critérium U11	Poule I	15/03/2025	29742366	1	Nanterre Ajsc	1	Boulogne Bil. Ac
Critérium U10	Poule I	15/03/2025	29739774	22	Suresnes J.S.	22	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U10	Poule J	15/03/2025	29739864	23	Suresnes J.S.	23	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U10	Poule K	15/03/2025	29739954	24	Suresnes J.S.	24	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U12	Poule B	15/03/2025	29743568	22	Suresnes J.S.	22	Antony Ass Jeunes
Critérium U12	Poule C	15/03/2025	29743714	23	Suresnes J.S.	24	Malakoff Usm

**Article 44 - FEUILLES DE MATCHS**

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

- **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :**

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Critérium U12	Poule D	08/03/2025	29743887	22	Antony Foot Evolutio	24	Nanterre Es
Critérium U12	Poule E	08/03/2025	29744104	23	Antony Foot Evolutio	25	Nanterre Es
Crit U13 Féminines	Poule A	08/03/2025	30144106	1	Voltaire Chat. M. Ss	1	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U12 Espoir	Poule C	08/03/2025	29743028	21	Vanves Stade	21	Antony Foot Evolutio
Critérium U12	Poule B	08/03/2025	29743565	22	St Cloud Fc	25	Rueil Malmaison Fc
Critérium U13	Poule C	08/03/2025	29741577	3	Racing Club France	5	Issy Fc
Critérium U13	Poule D	08/03/2025	29741785	4	Racing Club France	6	Issy Fc
Crit U13 Féminines	Poule A	08/03/2025	30144105	1	Levallois Sc	1	Sevres F.C. 92
Critérium U13	Poule E	08/03/2025	29741961	3	Issy Fc	2	Stade Francais

**Article 44 - FEUILLES DE MATCHS**

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 - F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

## FICHES DEFI TECHNIQUE

- **PREMIÈRE DEMANDE**

**Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

**U13 Label Poule B**

22/03/2025 n°29740884 CLICHY S/SEINE U.S. 1 / COURBEVOIE SPORTS 1  
 22/03/2025 n°29740883 SURESNES J.S. 1 / ST CLOUD FC 1  
 22/03/2025 n°29740881 GENNEVILLIERS CSM 1 / RACING CLUB FRANCE 2  
 22/03/2025 n°29740880 NANTERRE ES 2 / NEUILLY O. 1

- **DEUXIÈME DEMANDE**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

**U12 Espoir Poule B**

15/03/2025 n°29742923 CLICHY S/SEINE U.S. 2 / SURESNES J.S. 1  
 15/03/2025 n°29742922 NANTERRE ES 2 / GENNEVILLIERS CSM 2

**U12 Espoir Poule C**

15/03/2025 n°29743031 ANTONY FOOT EVOLUTIO 1 / FONTENAY AUX ROSES 1

### **U13 Label Poule B**

15/03/2025 n°29740851 CLICHY S/SEINE U.S. 1 / SURESNES J.S. 1  
15/03/2025 n°29740853 RACING CLUB FRANCE 2 / LEVALLOIS SC 1  
15/03/2025 n°29740850 NANTERRE ES 2 / GENNEVILLIERS CSM 1

## • **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FICHE TECHNIQUE**

**Amende de 60€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :**

### **U12 Espoir Poule B**

08/03/2025 n°29742919 SURESNES J.S. 1 / NEUILLY O. 1

### **U12 Espoir Poule C**

08/03/2025 n°29743025 AS ARARAT ISSY 1 / ASNIERES FC 2

### **U13 Label Poule B**

08/03/2025 n°29740847 SURESNES J.S. 1 / NEUILLY O. 1  
08/03/2025 n°29740848 GENNEVILLIERS CSM 1 / CLICHY S/SEINE U.S. 1  
08/03/2025 n°29740849 NANTERRE ES 2 / COURBEVOIE SPORTS 1

## **FICHES PLATEAUX**

### • **PREMIÈRE DEMANDE**

**Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

#### **Plateau Futsal U10/U11**

22/03/2025 Paulista Futsal  
23/03/2025 Puteaux Futsal

### • **DEUXIÈME DEMANDE**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

#### **Plateau U6**

15/03/2025 ASNIERES FC  
15/03/2025 ANTONY FOOT EVOLUTION  
15/03/2025 SCEAUX FC  
15/03/2025 BOURG LA REINE  
15/03/2025 MALAKOFF USM

#### **Plateau U7**

15/03/2025 AS ARARAT ISSY

#### **Plateau Futsal U8/U9**

15/03/2025 NEUILLY FUTSAL  
16/03/2025 FUTSAL PAULISTA

## • **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FICHE PLATEAUX**

**Amende de 60€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :**

#### **Plateau Futsal U6/U7**

08/03/2025 FUTSAL BAGNEUX ACADEMY 1

#### **Plateau U8**

08/03/2025 ANTONY FOOT EVOL

#### **Plateau U7**

08/02/2025 CSM CLAMART

08/02/2025 ANTONY FOOT EVOL

**Plateau U8**

08/02/2025 PLESSIS ROBINSON

08/02/2025 MALAKOFF USM

08/02/2025 AS ARARAT ISSY

**Plateau Futsal U8/U9**

08/02/2025 CHATILLON AS FOOT EN SALLE

09/02/2025 GENNEVILLIERS SOCCER

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.*